



# S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 5 / 117 / 2012

le 6 juillet 2012

## **Bien vivre ensemble tout l'été**

Après un printemps plutôt pourri, avec une météo détestable, nous espérons tous un bel été, ensoleillé, agréable et calme.

La période estivale offre encore cette année tout un éventail de possibilités : détente, loisirs en famille, découverte du patrimoine et de la culture, des paysages et de la nature. Elle est également favorable au développement ou au renouvellement des relations humaines apaisées en famille, avec les amis ou connaissances. C'est le temps propice aux rencontres, au dialogue et aux fêtes.

A cet égard, on lit dans la presse, ces temps-ci, de nombreuses organisations de Fêtes des Voisins, qui permettent de retrouver les autres, de créer ou de renouer des liens, dans la convivialité. Et pourquoi de telles initiatives ne verraient-elles pas le jour, ci et là à Riedwihr où, je le rappelle, une fête du quartier a déjà lieu, depuis quelques années, et avec succès, entre les habitants volontaires de l'« AFU Nord ».

Mais en été, il y a aussi le revers de la médaille : *« les fêtes, les grillades, les jeux de ballons, ... sont souvent source de conflit. Pourtant, la qualité de vie de tous dépend de la bonne volonté de chacun. Bien vivre avec ses voisins, c'est d'abord une question de respect mutuel et quelques règles simples à appliquer qui permettent à chacun de se sentir bien chez soi ».*

Le dernier numéro du journal des locataires d'Habitat de Haute-Alsace a consacré un dossier sur ce sujet, que je me permets de reproduire, les constats et recommandations énoncés valant pour tous les résidents, d'habitats collectifs ou de maisons individuelles.

*« Quand le beau temps s'installe, les modes de vie changent. Il est en effet bien agréable de vivre les fenêtres ouvertes, de s'installer sur son balcon ou de profiter des espaces verts. Certains sortent leur table de jardin, les enfants jouent dehors, on invite la famille, ses amis, etc. Une sensation de liberté...qui comme toute liberté s'arrête là où commence celle de l'autre ! Parce que l'on est toujours le voisin de quelqu'un, voici quelques recommandations :*

***Moins on fait de bruit, mieux on s'entend :*** l'été, le bruit s'installe très souvent à l'extérieur, notamment en soirée... C'est le moment de revenir sur deux idées reçues : il n'est pas

*d'avantage permis de faire du bruit avant 22 heures qu'après, et il n'est pas non plus permis de faire du bruit une fois par mois après 22 heures. Tout le monde ne vit en effet pas au même rythme, donc de jour comme de nuit, soyez attentifs à respecter vos voisins. Un conseil qui concerne petits et grands !*

- *Si les enfants s'amusez dehors, surveillez-les et demandez-leur de ne pas crier,*
- *Dans les espaces verts, cours ou rues, les jeux bruyants sont à proscrire en soirée (ballons,...),*
- *Chaîne stéréo, radio, télévision, instruments de musique : jouez « piano »,*
- *Propriétaires de chiens, veillez à ce qu'ils ne gênent pas vos voisins avec leurs aboiements,*
- *Si vous devez faire une petite fête ou des travaux, prévenez vos voisins, mais dans tous les cas, n'abusez pas.*

### **Les règles d'or du bon voisinage**

- *La **convivialité** : de bons rapports de voisinage, c'est dans l'intérêt de tous.*
- *Le **dialogue** : un bruit annoncé est à moitié pardonné ! Avant une soirée que vous organisez chez vous, avertissez vos voisins en affichant un mot dans le hall d'entrée ou en allant les prévenir chez eux.*
- *La **conciliation** : avant toute chose, parlez à votre voisin, il n'a pas toujours conscience de la gêne qu'il occasionne. S'il reste sourd à vos arguments, un représentant de votre agence peut intervenir dans les cas difficiles ; en dernier lieu, une procédure judiciaire peut être engagée ».*

Enfin, l'été, c'est le risque de canicule. Les vagues de chaleur estivales sont redoutables pour beaucoup d'entre nous et en particulier pour les personnes âgées. En périodes de fortes chaleurs,

- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes, fermez volets et rideaux des façades exposées au soleil,
- Mouillez-vous régulièrement le visage, le cou et les bras avec un linge humide ou un brumisateur,
- Buvez régulièrement et veillez à vous alimenter, même si vous avez moins faim,
- Évitez les activités nécessitant de fortes dépenses d'énergie,
- N'hésitez pas à demander l'aide de vos voisins et de votre famille.

Les symptômes de « coup de chaleur » qui doivent alerter : vertiges, nausées, grande faiblesse, crampes musculaires, soif et maux de tête, agitation inhabituelle, trouble de la conscience.

En cas d'urgence, composez le 15 !

**Le Maire**

**Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance  
du 29 juin 2012 et informations diverses**

- **Urbanisme :** Au vu de l'avis de la Direction Départementale des Territoires, le permis de construire une remise au 17 rue de la Blind, est délivré au demandeur, M. Nicolas FLEITH. Par ailleurs, la demande de permis de construire un abri au 2 rue de la Chapelle, présentée par M. Jean-Jacques BURDLOFF, est transmise à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.
- **Remplacement radiateur à gaz au secrétariat de la Mairie :** vu l'état défectueux du radiateur en place et pour des raisons de sécurité, le Conseil municipal a décidé de le remplacer et de retenir l'offre de Théo Vogel de Grussenheim pour un radiateur gaz cheminée au sol Fonte Auer 3105, pose et mise en route comprises, pour un montant HT de 690 €, soit TTC de 825,24 €.
- **Aménagement provisoire de la rue de la Blind :** le Conseil municipal a décidé de prévoir un revêtement qui limiterait les nuisances signalées et un aménagement qui favoriserait la réduction de la vitesse ; il a retenu l'offre de COLAS EST portant sur la réalisation d'un enduit bicouche pour un coût TTC de 4 592 €.
- **Amélioration de l'éclairage public :** trois luminaires fournis par la Commune ont été mis en place (rues des Vosges, de Wickerschwihr et de la Chapelle) par VIALIS le 14 juin 2012 ; le montant de l'intervention s'élève à 162 € HT, soit un tarif préférentiel, celui appliqué à la Communauté de Communes.
- **Destruction d'un deuxième mirador :** le garde chasse du lot de Riedwihr a informé le Maire de la destruction du mirador à la Nachtweid, fin mai dernier. Cette destruction ne se serait pas faite en cinq minutes, puisque le mirador a été minutieusement coupé en petits morceaux et brûlé soigneusement sur le chemin, à l'exception du toit en onduline qui a été épargné sans doute pour éviter la pollution. Le Maire a conseillé au garde chasse de porter plainte à la gendarmerie qui recueille toute information à ce sujet. Il est également signalé que la forêt communale deviendrait un dépotoir (pneus, gravats...). Chacun est invité à respecter notre bien commun et l'environnement.

- **Réunion du 11 mai 2012 de l'Amicale des Donneurs de Sang Jébsheim-Riedwihr** : le Maire rend compte de l'Assemblée Générale statutaire de l'Amicale et signale qu'une collecte de sang aura lieu le 19 juillet 2012 de 16h30 à 19h30 à Grussenheim.
- **Réunion du 16 mai 2012 du GIC n°2 Colmar-Nord** : M. Erik UTARD, Délégué, rend compte des points évoqués, après l'examen du rapport financier, étant rappelé que les recettes proviennent des cotisations communales ; - évolution des dégâts de sangliers : +62 % depuis 2009 sur le secteur et à ce jour, 30 ha détruits sur le secteur du GIC Nord, représentant 17 000 € d'indemnisation ; une battue administrative a été effectuée en début d'année à Riedwihr ; comme moyen de lutte, la pose d'une clôture électrifiée en lisière de forêt semble efficace ; la demande doit être faite au mois de février au plus tard et la participation bénévole des agriculteurs à la mise en place de la clôture est souhaitable.
- **Réunion du 29 mai 2012 du Conseil d'École du RPI** : M. Jean-Claude JAEGLI, Adjoint, passe en revue les points évoqués : - prévision d'effectifs et répartitions pour la prochaine rentrée scolaire : pour l'école de Riedwihr, sont prévus 50 élèves dont 8 CE2, 25 CM1 et 17 CM2, soit une classe de CE2/CM1 de 25 élèves et une classe de CM1/CM2 de 25 élèves ; - aide personnalisée et stages de remise à niveau ; - bilan et perspectives des projets d'école ; - changements au niveau des équipes enseignantes, notamment à Riedwihr où par ailleurs sera nommé un directeur adjoint, le poste de directeur étant assuré par M. Olivier REBETEZ sur une direction unique sans fusion des directions, les écoles des communes du RPI conservant leur identité ; cette décision a été confirmée au Maire suite à son intervention du 11 mai 2012 auprès de L'Inspectrice de l'Éducation Nationale dans le secteur.
- **Réunion du 6 juin 2012 du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun** : le Maire évoque les points discutés : - fixation des tarifs Anim'Jeunes-été 2012 et des tarifs 2012/2013 applicables à l'Espace Ried Brun ; - institution de la participation pour l'assainissement collectif, les montants pour le raccordement restant inchangés par rapport à la situation antérieure ; - avancement sur la fusion avec la CAC : les réunions de travail se poursuivent, à la fois avec la CAC, ainsi qu'en interne pour définir les compétences exercées par le Pôle Ried Brun-Collège de Fortschwihr (nouvelle dénomination proposée du SIACCA) ; le Maire donne connaissance du coût des services pour Riedwihr et en parallèle les recettes qui y seront affectées ; il propose au Conseil Municipal de se prononcer lors de la prochaine réunion, sachant que pour sa part, il est

favorable à la mutualisation des compétences, sous réserve en particulier que l'ensemble des communes adhère à cette vision qui a toujours été défendue par elles.

- **Réunion du 14 juin 2012 du Conseil de Fabrique** : le Maire évoque les travaux prévus : les assises des bancs, la main courante pour la tribune, hôtel de la Vierge.
- **Réunion du 25 juin 2012 entre les maires et les chefs de corps de sapeurs pompiers du secteur** : l'objet était de présenter les évolutions depuis janvier 2012 dans le domaine de la formation des sapeurs pompiers des corps communaux. Le Maire signale les inquiétudes des chefs de corps qui craignent que la différenciation des formations entre CPI et Corps départemental n'entraîne une marginalisation des corps communaux qui pourtant assurent un service de secours de proximité.
- **Réunion du 25 juin 2012 de l'AMACA** : l'Association des Maires et Adjoints aux Maires du Canton d'Andolsheim a tenu son Assemblée Générale. La prochaine AG de l'AMACA se tiendra en 2013 à Riedwihr, la dernière réunion dans la commune remontant à 1992.
- **Recensement des habitants de Riedwihr** : le Maire signale la lettre du 15 mai 2012 de l'INSEE qui précise que la commune aura à réaliser en 2013 le recensement de ses habitants, la collecte débutant le 17 janvier et se terminant le 16 février 2013.
- **Assistantes maternelles agréées de Riedwihr** : le Maire donne connaissance de la liste à jour, qui est affichée au tableau d'affichage de la mairie.
- **Demande de révision du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'III (PPRI) pour ce qui est du secteur Sud-Est et Est de l'agglomération de Riedwihr** : par lettre du 12 avril 2012, en réponse à la nouvelle demande de la Commune du 24 février, le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin rappelle le cadre réglementaire des procédures de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels ; il est favorable à engager cette procédure.
- **Renouvellement du réseau gaz et eau potable dans l'Impasse, de la rue de Jebsheim au cimetière** : les travaux sont prévus pendant le mois de juillet 2012, mais risquent de prendre du retard. La circulation dans la rue de Jebsheim devra être réglemée.

- **Surveillance de vos chiens :** il a été signalé en mairie que des chiens, en liberté, s'échappent des cours de ferme, lorsque les portails sont ouverts ; ils sont susceptibles d'agresser les promeneurs (adultes et enfants), voire les chiens en laisse, qui les accompagnent. La responsabilité des propriétaires de ces animaux est engagée et les victimes peuvent porter plainte.
- **Maisons fleuries 2012 :** le jury du concours des Maisons Fleuries effectuera sa tournée à travers le village, le jeudi matin 26 juillet 2012.
- **Félicitations à Mlle Morgane FLEITH** qui a participé aux Championnats de France des Divisions Critérium à Mulhouse, les 16 et 17 juin dernier. Elle a su, avec son équipe, faire honneur à son Club de Gymnastique Rythmique et Sportive de Fortschwihr, en montant sur le podium et en se classant 1<sup>ère</sup> et Championne de France DC1 Junior.
- **Grand anniversaire :** la Municipalité a eu le plaisir de présenter ses vœux et ceux de la population à M. Hubert WANTZEN, à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire (1<sup>er</sup> juin 1927).

## **Communications du Conseil de Fabrique**

### **Nettoyage annuel de l'Église, les 6 et 7 Juillet 2012**

Le Conseil de Fabrique invite les paroissiens à venir participer au nettoyage annuel de l'Église.

**Le vendredi soir 6 juillet :** nettoyage des points élevés - parties hautes des autels latéraux- rebords de fenêtres... Pour cela il faudrait la présence supplémentaire de 2-3 hommes, car maintenir les balais en hauteur fatigue rapidement. Rendez-vous vendredi soir 6 juillet à 19h30 à l'Église.

**Le samedi matin 7 juillet :** dépoussiérage et nettoyage complet des boiseries, du sol, sacristie, chœur, autels, bancs, portes, escalier, salle du presbytère, etc. Rendez-vous à 8h30 à l'Église.

Vous voudrez bien vous munir de vos seaux, serpillières et autres chiffons, les produits seront fournis !

A l'issue de la matinée de travail, les participants sont invités au traditionnel barbecue. Ce moment de convivialité est très apprécié et permet aux uns et aux autres de se retrouver en toute amitié autour d'une bonne table.

N'hésitez pas à nous rejoindre, l'équipe du Conseil de Fabrique s'occupe des préparatifs.

Vous voudrez bien vous inscrire auprès d'Etienne JEHL, au 03 89 71 68 19.

### **Quête pour le fleurissement de l'Église**

Prochainement, les jeunes de la Profession de foi passeront dans tous les foyers pour réaliser cette quête. Vos dons serviront à fleurir et à décorer votre Église paroissiale et en assurer le petit entretien courant. Tout don supérieur à 15 € ouvre droit à réduction d'impôt au taux de 66 %. Exemple : don de 30 € donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 20 €, ce don ne vous "coûtera «que » 10 € ; pour cela il suffit de donner aux jeunes votre nom et votre adresse, la trésorière vous adressera le reçu fiscal correspondant.